

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-2-1

Séance du vendredi 14 décembre
2018

POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme lors de sa réunion du 5 octobre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 6 406 381,50 € et générera des recettes d'un montant de 490 000 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur de l'attractivité des territoires :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 159 569 € et un total d'autorisation d'engagement de 3 456 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 969 389 €
 - en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 170 000 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur du développement touristique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 144 108 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 241 315,50 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 320 000 €,
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur des projets touristiques structurants :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 000 €,
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 554 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 308 000 € et un total d'autorisation de programme de 298 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.